



**1/2 journée
soit 3.5h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Tout public

FINALITÉS

Cette formation permet de sensibiliser les collaborateurs quant aux notions clés de la Loi Sapin II.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Comprendre et appréhender la notion de corruption
- ▶ Identifier les obligations prévues par la Loi Sapin II
- ▶ Mettre en place des bonnes pratiques internes pour lutter contre la corruption
- ▶ Identifier les sanctions prévues en cas de non-respect de la Loi Sapin II

Prérequis

- ▶ Sans prérequis

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 10 / intra (entreprise) 3 à 10

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION**1****LA CORRUPTION****1.00h****La notion de corruption**

- ▶ Définition
- ▶ Formes de la corruption
- ▶ Enjeux d'un dispositif anticorruption

Signalement d'un fait de corruption : les lanceurs d'alerte

- ▶ Qu'est-ce que c'est ?
- ▶ La protection du lanceur d'alerte
- ▶ La procédure d'alerte

2**PRÉSENTATION DE LA LOI SAPIN II****2.50 h****Loi Sapin II : Présentation générale****Les 8 obligations du dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence**

- ▶ Cartographie des risques
- ▶ Code de conduite
- ▶ Dispositif d'alerte
- ▶ Procédures d'évaluation
- ▶ Contrôle comptable
- ▶ Dispositif de formation
- ▶ Régime disciplinaire
- ▶ Contrôle interne

Agence française anticorruption (AFA)

- ▶ Rôle de l'AFA
- ▶ Les recommandations de l'AFA

Les sanctions du non-respect de la loi Sapin II

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référence document : D-E-Programme AEP-VI | Date de création : 31/08/2021

Artus RH, SARL au capital de 10000€ SIREN 802 240 614 RCS Tours
Organisme de formation agréé sous le numéro 24 37 03295 37 à la préfecture du Centre